



Le mot du maire



Sommaire :

• Mot du maire	1
• Travaux 2021	2-5
• Projets 2022	6
• Services communaux	7-8
• DP ou PC	9
• Saint-Hubert	10
• Bassignots	11
• Événements 2021	12
• Fleurissement	13
• Histoire du Franc Français	14-15
• Ambroisie	16-18
• La fibre optique	19
• Entretien des cours d'eau	20-23
• Mission locale	24
• Jeux	25
• État civil	26
• Nouveaux habitants	27
• Calendrier	28
• Réponses aux jeux	28

Depuis bientôt deux ans nous subissons une pandémie interminable. Nos quotidiens sont bouleversés. Nous survivons tant bien que mal au gré des vagues successives et des arrivées de nouveaux variants. Avec entre chaque vague l'espoir d'un répit plus durable. Cette incertitude sur le moyen et le long terme est pesante.

L'histoire se souviendra de cette période inédite, perturbante pour les plaisirs simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales ou notre quotidien. Depuis l'automne, les associations tentent de reprendre leurs activités avec beaucoup de contraintes liées à la propagation du virus.

Malgré tout, cette année, notre commune a entrepris un certain nombre de chantiers en profitant du plan de relance gouvernemental. Le gros chantier de rénovation de la Mairie et de sa mise en conformité accessibilité est terminé. La quasi-totalité du rez-de-chaussée a été réaménagée. Un nouveau bureau du secrétariat de Mairie, moderne et fonctionnel est à votre disposition. La nouvelle salle du conseil occupe désormais l'ancienne salle de classe. Un nouveau bloc sanitaire mixte PMR femme et homme, entièrement refait, est également opérationnel. A l'extérieur une rampe d'accès PMR a été réalisée.

Début 2022, ce sera au tour de la salle polyvalente et son parking d'être mis aux normes d'accessibilité avec pose d'un défibrillateur.

En feuilletant ce bulletin, vous verrez que d'autres chantiers sont aussi dans les tuyaux, en attente des accords de subventions des différents financeurs.

Restons optimistes, notre village attire de nouveaux habitants, les maisons se

volent ou se rénovent. Je profite de cet édit pour souhaiter la bienvenue aux nouvelles dammartinoises et aux nouveaux dammartinois qui ont choisi de vivre et de s'investir dans notre village.



Je remercie l'ensemble du conseil municipal et des salariés de notre commune. Ils travaillent dans l'ombre pour le bien de notre village et de ses habitants. Je remercie également les assesseurs bénévoles qui ont aidé à tenir le double scrutin des dernières élections.

En cette fin d'année je formule le vœu que les fêtes de Noël et du jour de l'An puissent être un de ces moments de convivialité en famille ou entre amis, si nécessaire à notre bien-être et à notre équilibre. Prenez bien soin de vous et des autres.

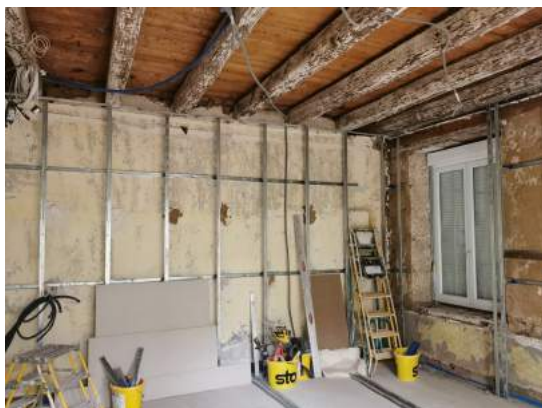
Bonne lecture de ce 26^{ème} numéro de votre bulletin communal.

Joël MILLÉ

TRAVAUX ET RÉALISATIONS 2021

Janvier

Début des travaux à la Mairie



En juillet 2017, la classe de DAMMARTIN-sur-Meuse ferme définitivement. Les deux salles qu'elle utilisait au rez-de-chaussée sont depuis inoccupées. Le conseil municipal a décidé de les rénover pour permettre de descendre d'un étage la salle du conseil et le secrétariat. Ces travaux rendront l'accès aux services de la mairie beaucoup plus facile pour toutes celles et tous ceux qui ont des difficultés pour monter l'escalier. Les très anciens sanitaires ont été complètement rénovés et sont désormais conformes aux normes PMR.

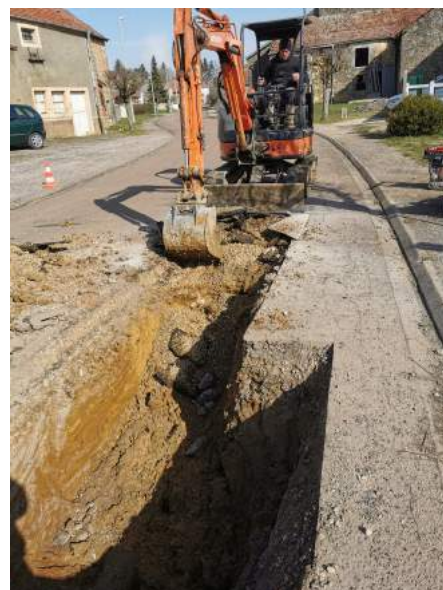
Ces travaux commencés en janvier ont duré une bonne partie de l'année.

Mars

Recherche de fuite rue de la Chapelle

Une déformation de la chaussée grandissante, rue de la Chapelle, a été constatée pendant plusieurs semaines. Tout laissait supposer une fuite puisque cette déformation était localisée au dessus de la canalisation générale de distribution d'eau. .

Maxime CREVISY et Johan MAUGRAS sont intervenus le 9 mars avec une mini pelle afin de creuser la chaussée pour déterminer la cause de cette déformation humide. Heureusement aucune fuite n'a été trouvée. Un petit filet d'eau est bien présent le long de la canalisation, mais il s'agit sans doute d'eau de surface qui, après les pluies abondantes, a suivi le tuyau et a surgi à la rencontre d'un bouchon de glaise autour de la canalisation présent à cet endroit.



Mars

Déménagement de l'ancienne salle de classe

Samedi 20 mars, quelques conseillers municipaux ont participé au déménagement des meubles, des chaises et des objets divers encore présents dans l'ancienne salle de classe pour les entreposer provisoirement dans la grange de la mairie. Cette manœuvre a pour but de faire place nette en vue de la pose prochaine de carrelage dans l'ensemble du rez-de-chaussée de la mairie hormis l'agence postale.



Mars

Plantation des massifs

En mars 2019, la commune avait créé trois plates bandes en vue d'agrémenter les espaces communaux. C'est seulement ce vendredi 26 mars 2021 que l'entreprise ARLAND de Charmoy a planté et rempli ces massifs de végétaux ornementaux qui fleuriront tout au long de l'année. Trois arbres ont été plantés également place Drouhet en remplacement de ceux qui n'avaient pas survécu.



Mars

Mairie, nouvelle porte d'entrée

Jeudi 25 mars, Christophe PETIT de Bourbonne-les-Bains a déposé l'ancienne porte d'entrée en bois de la Mairie.

Une nouvelle porte en aluminium d'un seul battant la remplacera désormais. Plus hermétique et mieux isolée, elle permettra une économie de chauffage en hiver.



Avril

Pose des canalisations extérieures

Toujours dans le cadre des travaux d'aménagement de la Mairie, Stéphane GEOFFROY de Montigny-le-Roi, sous-traitant de l'entreprise de maçonnerie PETITJEAN de Laneuville, est intervenu avec sa mini pelle pour creuser une tranchée dans la cour de la Mairie.

Cela permet d'évacuer dans deux tuyaux distincts les eaux usées des nouveaux sanitaires et les eaux pluviales et de les raccorder aux réseaux communaux séparés. L'ancienne fosse septique a été déconnectée du réseau de tout à l'égout, vidée et comblée. Cette tranchée servira également pour la nouvelle alimentation en eau de la Mairie qui remplacera l'ancienne canalisation en plomb.



Avril

Pose des cloisons à la Mairie

Les travaux d'aménagement de la Mairie se sont poursuivis tout au long de l'année. L'ancien local sanitaire vétuste et inadapté a été démoli par l'entreprise PETITJEAN de Laneuville. Dans une partie, un nouveau local sanitaire mixte (homme, femme et handicapé) répondant aux normes d'accessibilité a été réalisé avec une entrée sous l'escalier et un passage suffisamment large pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. L'autre partie servira de rangement pour le matériel et les produits de nettoyage et d'entretien..

Pour ce faire, des nouvelles cloisons en placo-plâtre ont été montées avec une importante isolation. C'est l'entreprise SOYER de Clefmont qui a effectué la partie cloisons et peinture. La plomberie est le travail de la société PBG de Lavilleneuve et Pascal PERROT électricien à Montigny-le Roi s'est occupé de la partie électricité, réseau et téléphonie.



Mai

Pose de la fibre optique

Le Conseil Régional du Grand Est a décidé un vaste plan de déploiement de la fibre optique dans la région. Ce projet de Réseau d'Initiative Publique (RIP) est baptisé LOSANGE et a mandaté, pour notre commune, la société SOGETREL pour réaliser les travaux.

Au mois de mai en particulier, les techniciens ont déroulé des kilomètres de fibre optique dans les fourreaux enterrés lors de l'enfouissement des réseaux aériens.



Août

Réalisation d'un plan incliné à la Mairie

L'entreprise de maçonnerie de Maxime CREVISY de Saulxures a réalisé en début du mois d'août le plan incliné en béton désactivé qui permet un accès aisé au bâtiment de la Mairie aux personnes à mobilité réduite.

Cette réalisation respecte les pourcentages de pente préconisés pour ce type d'accès.



Août

Pose du SRO

Depuis quelques mois la commune est témoin de plusieurs interventions sur les réseaux souterrains de téléphonie. Pour tous les impatients du déploiement de la fibre, une étape importante a été franchie ce mois d'août par la pose d'un sous répartiteur optique devant le hangar communal.

La société SOGETREL a installé un socle en béton pour recevoir une armoire de branchements pour les câbles en fibre optique qui vont prochainement relier toutes les habitations.

Août

Restauration du portail de l'église et des portes

Les portes latérales et le portail central de l'église avaient besoin d'un rajeunissement. Le conseil municipal a accepté, le 18 juin 2021, le devis proposé par l'entreprise d'insertion DEFIS 521 située à Langres.

Leur équipe est intervenue fin août début septembre pour nettoyer, poncer et peindre les portes de l'église. Le portail de la chapelle a, lui aussi, pu bénéficier d'un coup de peinture ainsi que la porte du lavoir route d'Avrecourt. C'est donc au total six portes et portails que l'entreprise a repeints.



Octobre

Démontage du bar salle des associations

Le conseil municipal, lors de la séance du 21 septembre 2021, a décidé de confier à l'entreprise DEFIS 521 la reprise des peintures de la salle de réunion des associations, anciennement salle de l'ASCD.

Pour réaliser ces travaux sur l'ensemble de la pièce, il a été convenu de démonter le bar couvert construit il y a plusieurs années par les jeunes.

Une partie du conseil municipal s'est retrouvé samedi 30 octobre pour démonter les installations électriques non homologuées et l'ensemble du bar et des étagères.

Novembre

Restauration de la salle des associations

La salle des associations, dans l'ancienne cure, annexe de la salle des fêtes a subi une cure de rajeunissement. Les salariés de DEFIS 521 ont rebouché les trous et les fissures, puis poncé le plafond et les murs. Ils ont donné la touche finale en peignant murs et plafond. Les luminaires et les radiateurs ont été changés afin de diminuer la consommation électrique.

Cette salle rénovée pourra de nouveau servir pour les chas-seurs, les associations et les réunions diverses.



Novembre

Nettoyage de l'ancien dépôt d'ordures



Les salariés de DEFIS 521 sont intervenus vendredi 12 novembre pour ramasser les objets divers qui subsistaient de l'ancien dépôt d'ordures de la commune. Ces objets ,se trouvaient pour la plupart dans le lit du fossé qui se jette un peu plus loin dans la Meuse. L'entreprise a ainsi collecté deux camions de déchets, pneus, seaux, bâches, réservoirs de voitures,

pare-chocs et autres vestiges en plastique.

Il est rappelé que tous les dépôts sauvages quels qu'ils soient sont interdits dans cet emplacement comme ailleurs.



Décembre

Pose du garde corps

Jeudi 2 décembre, Monsieur Pascal COLNARD, artisan à Char-moilles, a posé définitivement la rampe de maintien pour l'accès PMR de la mairie. Cette pose termine les travaux de mise en accessi-bilité du bâtiment communal.

Au mois de janvier, le secrétariat de mairie et la salle de réu-nion du conseil municipal seront installés au rez-de-chaussée.



PROJETS 2022

- **Accessibilité de la salle des fêtes** - Le dossier de maîtrise d'œuvre a été confié au bureau d'études de Monsieur Gérard LUKASEK à Pompey. L'appel d'offres a eu lieu au printemps, la surcharge de travail des artisans retenus retarde les travaux qui ne pourront débuter avant 2022. Les demandes de subventions ont été acceptées et représentent 80% du montant des travaux.
- **Entretien et réparation des fissures de l'aire de jeux place Drouhet.** - Avec le temps, des crevasses importantes sont apparues sur le terrain de sport de la place Drouhet, rendant son utilisation dangereuse. Une table de ping-pong extérieure va être installée. Des aides ont été sollicitées auprès de l'État et du département.
- **Plan de zonage assainissement** - Le conseil municipal a validé les deux premières phases du zonage d'assainissement. Cette proposition de zonage va donner lieu à une enquête publique.
- **PLUI** - Le dossier a pris beaucoup de retard, les premières propositions de zonages ont été présentées en juillet et vont donner lieu également à une présentation publique.
- **Poursuite du remplacement des compteurs d'eau vieillissants**
- **Déploiement de la fibre optique jusque chez les particuliers**
- **Vitraux de l'église** - Le 21 septembre le conseil municipal a accepté une proposition de travaux pour la restauration de l'ensemble des vitraux de l'église, certains d'entre eux étant beaucoup dégradés. Des subventions ont été demandées à l'État et au département.
- **Cour de la Mairie** - Les travaux d'aménagement du secrétariat de la mairie et de la salle du conseil au rez-de-chaussée sont achevés. La rampe d'accès PMR est également terminée. Le conseil municipal souhaite également réaménager la cour de la Mairie. Des subventions régionales de 50 % du montant des travaux sont d'ores et déjà accordées dans le cadre du plan régional de relance. Le département a été également sollicité.
- **Achat de bâtiments et de terrains rue de la Chapelle**
- **Diagnostic recherche arrivée eaux parasites à la station d'épuration** - Désormais bien engagée dans la finalisation du zonage d'assainissement, la commune va pouvoir bénéficier des aides importantes de l'agence de bassin Rhin-Meuse pour financer une étude pour la recherche d'arrivées d'eaux claires parasites sur les canalisations d'amenée des eaux usées dans la station d'épuration.

Facturations des ordures ménagères

Par délibération en date du 25 mars 2021, le conseil communautaire de la communauté de communes du Grand-Langres a décidé de changer la fréquence de la facturation des ordures ménagères. La facturation sera désormais annuelle et les usagers recevront leur facture vers le mois d'octobre.



Inscriptions sur les listes électorales

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues et instruites tout au long de l'année. Vous pouvez faire les démarches à la mairie ou par internet. La commission de contrôle doit au préalable valider votre inscription pour pouvoir voter aux prochaines élections 2022.



SERVICES COMMUNAUX

SERVICE DE PROXIMITÉ

La commune propose depuis mai 2019, pour ceux qui le souhaitent, la mise à disposition gratuite d'un ordinateur avec connexion Internet et une imprimante. Avec le concours de Sophie, ce nouveau service d'aide est disponible au rez-de-chaussée de la mairie aux heures d'ouverture de l'agence postale.

Il permet de faciliter les démarches administratives et l'utilisation des services en ligne. (*Aide à la prise de rendez-vous auprès d'un médecin ou d'un spécialiste, pré-demande de carte nationale d'identité, demande de documents divers, ouverture et consultation du dossier de Sécurité sociale ou de Mutuelle, impression de Factures EDF ou Orange ... et autres ...*)



Horaires d'ouverture de la POSTE et de la MEDIATHÈQUE

Lundi - mardi - jeudi - vendredi

de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi et samedi de 9 h 00 à 10 h 00

Secrétariat Mairie

54, rue Principale

Tél : 03 25 90 71 26

Mail : mairie-dammartin-sur-meuse@wanadoo.fr

Secrétaire de Mairie : **Colette JAMMAS**

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi de 17 h 30 à 19 h 00

Jeudi : de 10 h 30 à 12 h 00

Information

Le secrétariat de mairie sera fermé
le lundi 2, le jeudi 30 décembre 2021 et le
lundi 3 janvier 2022.

En cas d'urgence, s'adresser au maire ou
aux adjoints .

FERMETURE ANNUELLE DE L'AGENCE POSTALE et de la MEDIATHÈQUE

Du lundi 27 décembre 2021
au vendredi 31 décembre inclus.

SERVICES COMMUNAUX

Service de l'eau

Chaque automne vous recevez votre facture de consommation d'eau. Sur cette facture outre la facturation de votre consommation d'eau, figurent deux redevances dont les coefficients sont fixés par l'agence de bassin.

PRINCIPE DE LA REDEVANCE LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Cette redevance est calculée sur le nombre de m³ consommés pour tous les foyers abonnés au service d'eau potable. Son taux est modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux. Elle est reversée dans son intégralité à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

PRINCIPE DE LA REDEVANCE MODERNISATION DES RÉSEAUX

Cette redevance est calculée sur le nombre de m³ consommés, elle est due pour les foyers assujettis à la redevance assainissement et dont l'alimentation en eau est assurée par une source. Son taux est calculé en fonction des investissements nécessaires à maintenir et améliorer le niveau de l'assainissement des eaux usées. Elle est reversée dans son intégralité à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

BON A SAVOIR : En cas d'une surconsommation d'eau liée à une fuite après compteur côté usager, un plafonnement de votre facture d'eau pourra être possible selon les modalités définies dans le décret 2012-1078 du 24 septembre 2012, à condition que l'abonné ait fait réparer la fuite.

Le décret précise que ne sont prises en compte, à ce titre, que les fuites de canalisation d'eau potable après le compteur, à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage.

L'abonné peut obtenir le bénéfice de l'écèlement de la facture prévu au III bis de l'article L. 2224-12-4 du code général des collectivités territoriales en fournissant au service d'eau potable, dans le mois suivant la réception de la facture, l'attestation d'une entreprise de plomberie qui mentionne la localisation de la fuite et la date de sa réparation.

RAPPEL : Le zonage d'assainissement est en passe d'être validé, dans ce cadre les maisons situées en zone assainissement collectif devront impérativement déconnecter les éventuelles fosses septiques du réseau de collecte des eaux usées.



*Pasta
Burger
A.B.*

Depuis octobre un food-truck stationne sur la place Drouhet tous les mardis soir. Adrien et Betty proposent une restauration à emporter de qualité.



QUELLES AUTORISATIONS, pour quels travaux?

DP : Déclaration préalable

PC : Permis de construire

TOIT

- ♦ **Tuiles** (réfection de toitures) : **DP**
- ♦ **Auvent, préau**
 - < 5 m² : **aucune formalité**
 - < 20 m² : **DP**
 - > 20 m² : **PC**
- ♦ **Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace habitable**
 - < 5 m² **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
 - < 20 m² : **DP**

PISCINE

- ♦ < 10 m² non couverte restant moins de 3 mois: **aucune formalité**
- ♦ < 100 m² couverte : **DP**
- ♦ > 100 m² non couverte ou dont la couverture < 1,80 m: **DP**
- ♦ > 100 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES - PARABOLE - VELUX

DP

RAVALEMENT DE FACADE

DP

MENUISERIES EXTERIEURES

DP

PORTAIL- MUR DE CLÔTURE - CLÔTURE

DP

GARAGE- CABANE

- ♦ < 5 m² : **aucune formalité**
- ♦ < 20 m² : **DP**
- ♦ > 20 m² : **PC**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN-PIED (BETON ou BOIS)

- ♦ Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la surface : **aucune formalité**
- ♦ Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- ♦ Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- ♦ Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

VERANDA - TERRASSES COUVERTES

- ♦ < 5 m² : **aucune formalité**
- ♦ < 20 m² : **DP**
- ♦ > 20 m² : **PC**

Si des travaux modifient les structures porteuses du bâti, un permis de construire est nécessaire. S'ils s'accompagnent d'aménagement d'espaces en espaces habitables de plus de 20 m², un permis de construire est nécessaire.

Les imprimés sont téléchargeables sur Service-Public.fr

SAINT HUBERT

Voilà une nouvelle année qui s'achève, bien moins perturbée, qui nous a permis à tous de profiter un peu plus de nos loisirs et de notre vie active et familiale. Malheureusement les chiffres actuels remontent à la hausse ce qui je l'espère, restera anecdotique pour nous tous.



2002

**Raymond ANDRÉ - Guy DAVAL - Yves FABRE
Pierre LEFEBVRE - Claude LEFEBVRE - Jean-
Marc FABRE - François LEFEBVRE - Émilien
LEFEVRE**

Je voulais vous parler cette année de notre société de chasse qui fut créée le 15 août 1935 par Messieurs GUYOT, LEFEBVRE, DE-BUSSY, HUSSON, RICAUD ET MILLÉ. Depuis cette date elle a toujours été active dans notre village, ainsi le premier Président fut le Docteur GUYOT (Eh oui ! il y avait un Docteur dans notre commune), son mandat a été écourté par la guerre de 39/45 puisqu'il était interdit de chasser pendant ces sombres années d'occupation.

Après la libération en 1945, Monsieur Armand FABRE a repris la présidence pendant 26 ans, suivi de Monsieur Raymond ANDRÉ qui à 89 ans est toujours bien actif et en pleine santé. Il reste une mémoire vivante pour notre société et je l'espère pour longtemps.

C'est dans les années 2000 que Monsieur Gérard LUCOT reprendra le flambeau ainsi que moi-même depuis 3 ans.

Comme vous pouvez le constater nous sommes restés fidèles à notre clocher et espérons que les générations futures seront là, pour perpétuer nos origines et nos traditions.

Je vous souhaite une heureuse et bonne année 2022.

Jean-Marc FABRE



1983

**Armand FABRE
Philippe SAN-JOSÉ
Pierre LEFEBVRE**



1982

**Philippe SAN-JOSÉ - Pierre LEFEBVRE - Yves
FABRE - Gilbert DUBUY - Léon ANDRÉ - Paul
DZAJA - Armand FABRE**

Nécrologie : Je voulais rendre un dernier hommage à Pierre LEFEBVRE décédé le 2 mai dernier à 100 ans. Je n'oublierai jamais cet homme juste et droit. Au revoir Pierre.

CLUB DES BASSIGNOTS



*Reprise des jeux
tous les mercredis
après-midi*



*Visite de la
construction
du château de
Guédelon
(Yonne)*



Soirée beaujolais

Prévisions des activités et sorties 2022

SORTIES

25 juin 2022 - Destination PARIS

Visite du musée Grévin.

Déjeuner sur la Seine.

Visite guidée des passages couverts.

*Date à définir - Déjeuner Guinguette au
bord de l'eau (Départ de Langres)*

*Date à définir - Plan incliné d'ARZVILLER (Départ de
Langres)*



*Le
président
donne
l'exemple*

ACTIVITÉS

4 septembre 2022 **Après-midi dansant**

2 octobre 2022 **Concours de belote**

19 novembre 2022 **Soirée Beaujolais**

20 novembre 2022 **Loto**

*Ces activités et sorties
sont conditionnées à l'évolu-
tion de la pandémie.*



*Sortie du club des
Bassignots à
Charmes
(Vosges)*



*Maquette du
château de
Guédelon*

ÉVÉNEMENTS 2021



8 mai - Jean-Paul a déposé une gerbe sur les marches du monument aux morts



14 juillet - Dépôt d'une gerbe au monument aux morts par Élysa et Fabienne



11 novembre - Fleurissement du monument aux morts par Fama et Élysa



L'ensemble des associations, le conseil municipal et les salariés de DAMMARTIN-sur-Meuse vous présentent pour l'année 2022 leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur, de joie et de réussite et vous souhaitent un excellent Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

Ce bulletin peut être téléchargé sur internet en format pdf à cette adresse :

<http://www.dammartin-malroy.fr/actualites.php>

FLEURISSEMENT ET AMÉNAGEMENT



Cette année encore, la commune a poursuivi ses efforts pour l'amélioration du cadre de vie des habitants. Les trois plates bandes ont été garnies d'arbustes et de plantes par l'entreprise ARLAND de Charmoy. Sur la place Drouhet trois arbres ont été plantés en remplacement de ceux morts.

Il est encourageant de constater que de plus en plus d'habitants de DAM-MARTIN-sur-Meuse prennent le relais et fleurissent et entretiennent leurs maisons et leurs abords.



HISTOIRE DU FRANC FRANÇAIS

LE FRANC FUT FRAPPÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS VERS 1360 ET SURNOMMÉ « FRANC A CHEVAL», LUI AVAIENT PRÉCÉDÉ :

- LA LIVRE PARISIS: 756 À 1667.
- LA LIVRE TOURNOIS 1203 À 1795.

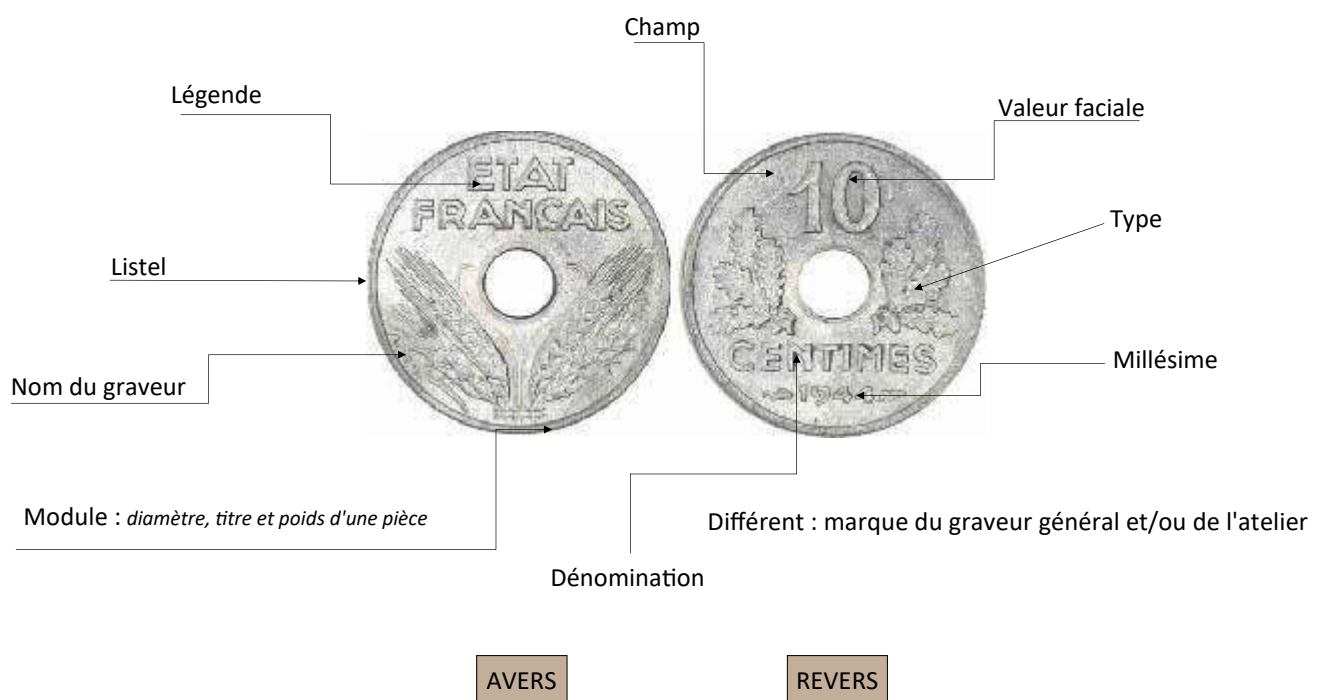
PUIS VINRENT :

- LE FRANC ARGENT : 1575 À 1641.
- LE FRANC RÉVOLUTIONNAIRE : 1795 À 1803.
- LE FRANC GERMINAL : 1803 À 1928.
- LE FRANC POINCARÉ : 1928 À 1959.
- LE FRANC PACIFIQUE : 1945 TOUJOURS EN COURS POUR LES EX-COLONIES. 1000 FR\$ PACIFIQUE = 8,38 EUROS.
- LE NOUVEAU FRANC : 1960 À 2002.
- L' EURO DE 2002 À NOS JOURS, VALEUR : 6,55957 FRANCS.

VOCABULAIRE NUMISMATIQUE :

- AVERS OU DROIT : CÔTÉ EFFIGIE = FACE
- REVERS = ENVERS : CÔTÉ PILE
- ALOI : PROPORTION DU MÉTAL PRÉCIEUX
- ÉCU : TERME DÉSIGNANT LES PIÈCES EN OR
- PIÉFORT : PIÈCE POSSÉDANT UNE ÉPAISSEUR PLUS IMPORTANTE QUE LA NORMALE.
- PIÈCE FAUTÉE : ALTÉRATION DE LA FRAPPE, QUI MODIFIE LES CARACTÈRES TYPIQUES : EXEMPLE TROU CENTRAL NON PERFORÉ OU EXCENTRÉ.

Un vocabulaire précis



Métaux et alliages constituant les Pièces:

Les principaux métaux que l'on trouve dans la composition des pièces de monnaies Françaises sont :

- L'OR dans les pièces de 20 Francs de 1899
- L'ARGENT, pièces de 1 franc de 1900
- Le BRONZE pièces de 5 centimes de 1900
- L'ALUMINIUM, pièces de 1 franc (état français)
- LE CUPRO-NICKEL, pièces de 5 francs de 1994
- L'ÉTAIN, pièces de 1 écu de 1992.
- LE FER, pièces de 20 centimes (état français)
- LE ZINC, pièces de 10 centimes de 1941 et les alliages comme :
 - LE BILLON : alliage de cuivre et d'étain
 - LE BRONZE: alliage de cuivre et d'étain
 - L'ELECTRUM (naturel) OR et ARGENT



Les nouvelles Pièces en Euros sont composées comme suit:

- Les pièces de 1 - 2 et 5 centimes sont en acier recouvert de CUIVRE
- Les pièces de: 10 - 20 et 50 centimes sont en cuivre-zinc-aluminium
- les pièces de : 1 euro sont en nickel-cuivre et zinc
- les pièces de 2 euros sont en nickel et cuivre.

Pièces COMMÉMORATIVES monnaies de PARIS :

En plus des pièces courantes, la monnaie de Paris émet des séries de pièces (assez chères) pour améliorer les finances de l'ÉTAT.

- Hommage aux anciens Présidents de la République : Jacques CHIRAC et Valéry GISCARD D'ESTAING

- Nouvelles régions de France
- Patrimoine National
- Les fables de La Fontaine

Et la dernière série : Harry POTTER avec des pièces de 10 - 50 - 200 et 500 euros à des prix allant de 29 à 620 euros.



Produit dérivé : Montre pour la commémoration du 60^{ème} anniversaire du nouveau Franc.

L'AMBROISIE



1 pied d'ambrosie =
1 million de grains de pollen
+ des centaines de graines

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE: CHACUN PEUT AGIR !

Arrivée accidentellement d'Amérique du Nord depuis les années 1850, **l'ambrosie, plante annuelle invasive, est présente dans l'ensemble du territoire français à des degrés divers.**

Son pollen, émis en fin d'été jusqu'en octobre, provoque de **graves allergies** chez les personnes sensibles.

Il suffit de quelques grains de pollen pour que des symptômes apparaissent : rhinite allergique, conjonctivite, trachéite, toux, urticaire, voir asthme et eczéma...

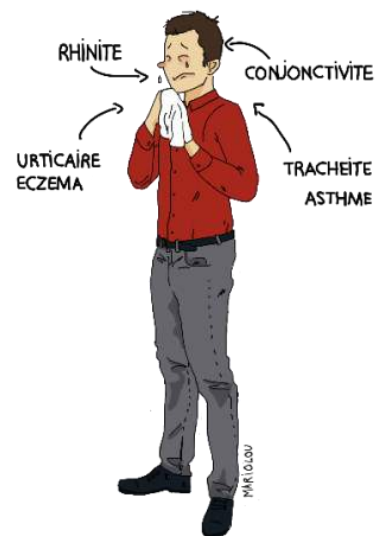
L'ambrosie cause un problème majeur de santé publique.

Avec son **fort potentiel d'envahissement**, l'ambrosie est également une **menace pour l'agriculture** (pertes de rendement dans certaines cultures).

De plus, sachant que le nombre de personnes allergiques en métropole est estimé entre 1,1 M et 3,5 M selon le rapport de juillet 2020 de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), les coûts annuels de l'impact sanitaire associé à l'ambrosie en France se situent, selon ce même rapport :

- entre 59 M€ et 186 M€ pour la prise en charge médicale ;
- entre 10 M€ et 30 M€ pour la perte de production ;
- et entre 346 M€ et 438 M€ pour la perte de qualité de vie pour les personnes allergiques.

Si la région Grand Est venait à être infestée à la hauteur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les coûts estimés de l'ambrosie seraient de 28 M € pour les dépenses de soin.



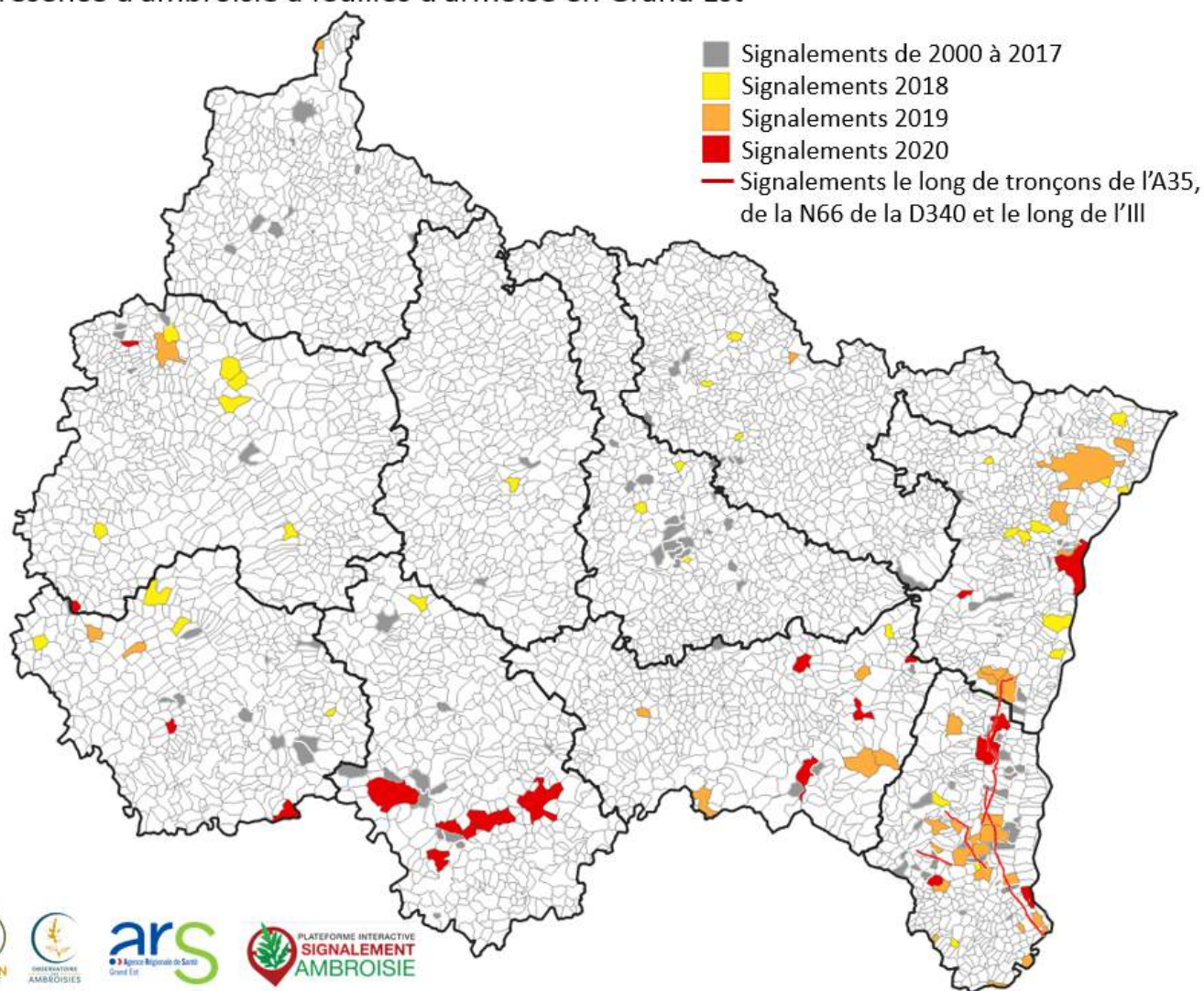
A noter également qu'un **accroissement de ces coûts est attendu à l'avenir**, en raison de l'élargissement prévu des zones infestées par l'ambrosie, exposant de fait de nouvelles populations, et d'une augmentation des niveaux de pollens dans l'air ambiant, notamment en lien avec le changement climatique.

L'instruction ministérielle du 20 août 2018 a confié aux ARS la compétence pour organiser les plans locaux de surveillance et de lutte contre les ambrosies. L'ARS Grand Est a délégué à FREDON Grand Est la mise en place d'un plan pluriannuel pour la prévention et la lutte contre les ambrosies, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE).

Situation en Grand Est

En Grand Est, **les observations de plants d'ambroisie sont de plus en plus nombreuses.**

Présence d'ambroisie à feuilles d'armoise en Grand Est



Comment agir ?

Pour limiter l'envahissement, et les dépenses qui seraient alors nécessaires, chacun peut agir.
 Dans chacun des départements du Grand Est, des arrêtés préfectoraux imposent une **destruction obligatoire**.



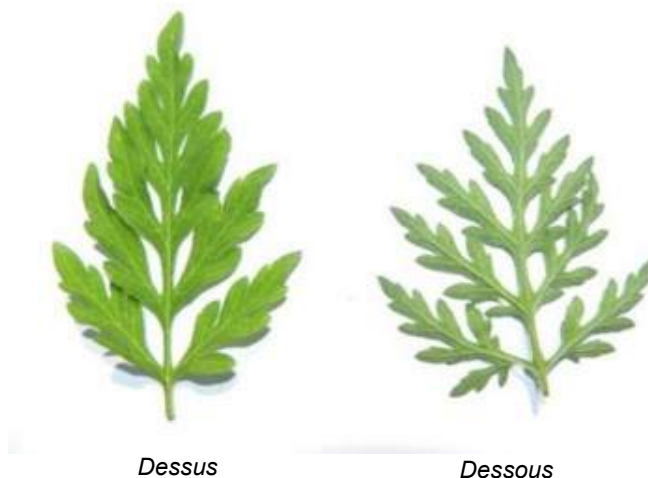
www.signalement-ambroisie.fr

Chacun peut signaler la présence de la plante sur la plateforme nationale de signalement de l'ambroisie.

Pour permettre la validation du signalement par un référent local, merci d'indiquer vos coordonnées.

Savoir reconnaître l'ambrosie :

- 1^{ère} pousse : en avril
- Hauteur : 30 cm à 1,2 m
- Tige verte voire rougeâtre, dressée et couverte de poils blancs.
- Feuilles très découpées, vert vif uniforme sur les 2 faces.
- Fleurs en juillet-août, regroupées en épis vert-jaune, au sommet des rameaux
- Graines : en octobre, puis la plante meurt.



Dessus

Dessous

*Feuilles d'ambrosie
(à ne pas confondre avec l'armoise)*

Où la trouver ?

L'ambrosie se développe et se multiplie très facilement sur différents types de terrains et de préférence :

les **sols nus ou remaniés** (cultures, friches, bords de routes et de voies ferrées, bords de rivières),

les **zones d'entrepôts** de graines et de fourrages,

mais aussi les jardins des particuliers via les graines utilisées pour les oiseaux qui peuvent contenir des graines d'ambrosie.

Avant d'intervenir, des précautions adaptées à la saison sont à prendre, liées au stade de développement de la plante : renseignez-vous !

Pour plus d'information sur l'Ambrosie, notamment au sujet des moyens de lutte :

	FREDON Grand Est : www.fredon.fr/grand-est/ Contact par mail : ambrosie@fredon-grandest.fr
	L'observatoire national des ambrosies : https://ambrosie-risque.info/
	L'Agence Régionale de Santé Grand Est : www.grand-est.ars.sante.fr/lambrosie

LA FIBRE OPTIQUE

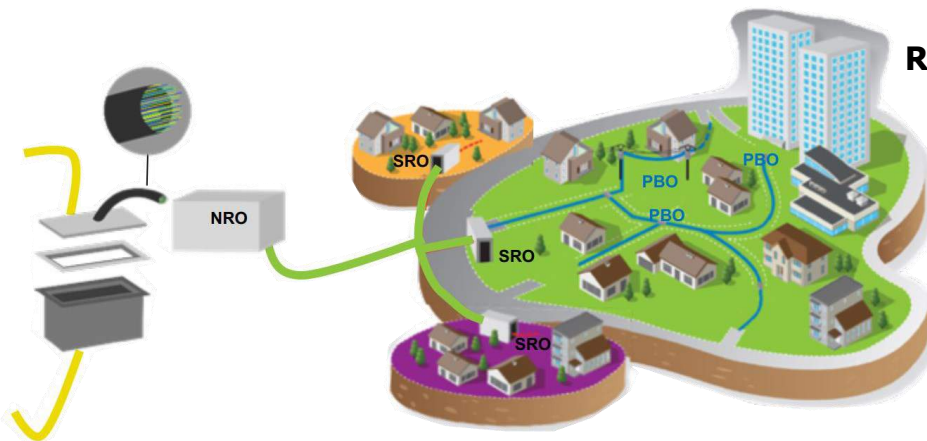
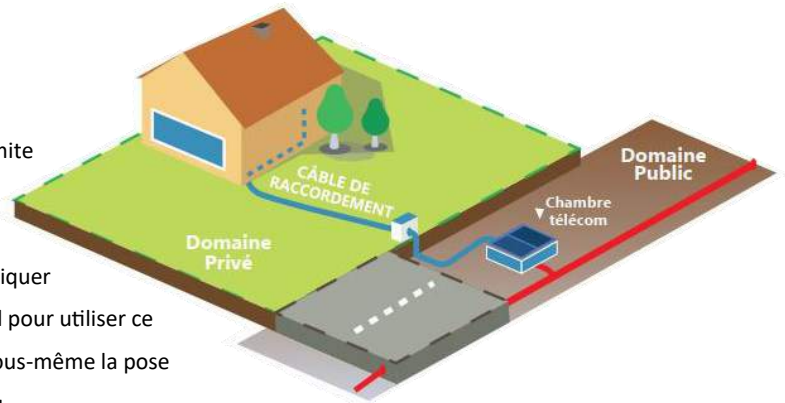
Raccordement à la fibre, comment ça va se passer ?

VOTRE MAISON EST DÉJÀ RELIÉE AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET À INTERNET ?

C'est la grande majorité des cas. Le câble de fibre optique de Losange empruntera alors le même parcours que ce qui existe déjà, soit en aérien, soit en souterrain jusqu'à votre construction.

ET SINON

Si votre câble téléphonique existant est aérien jusqu'à la limite de votre propriété, le raccordement sera aérien et Losange se chargera des travaux de connexion. Si le câble téléphonique existant est souterrain jusqu'à la limite de votre propriété, il faudra indiquer au technicien lors de votre raccordement où se trouve votre regard pour utiliser ce cheminement (qui doit être disponible et exploitable) ou prévoir vous-même la pose d'un fourreau sur votre terrain pour assurer la continuité du réseau.

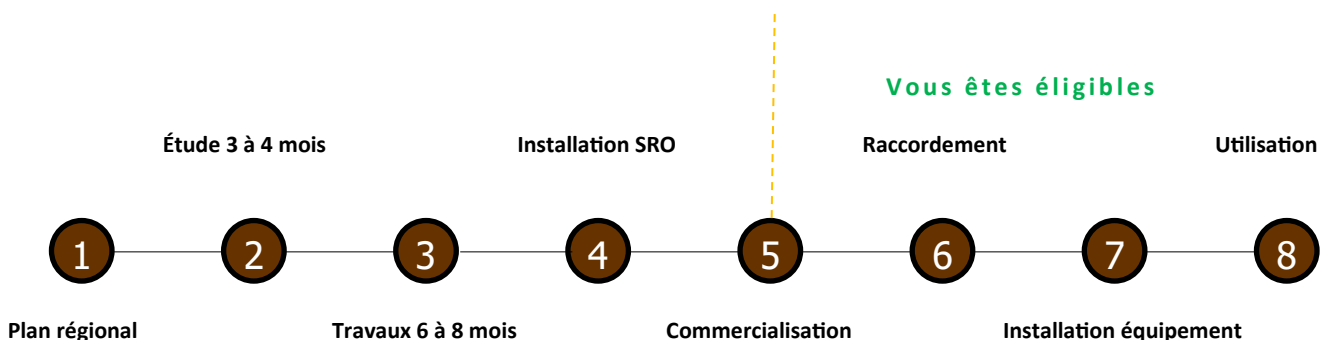


RIEN À PAYER !

Vous n'aurez pas à payer pour toute cette installation. Néanmoins, le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) que vous aurez choisi pourra éventuellement vous facturer des frais de mise en service de sa Box, et, bien sûr, l'abonnement mensuel aux services que vous aurez choisis.

Le raccordement est réalisé par des entreprises locales mandatées par Losange ou par le Fournisseur d'Accès Internet que vous aurez choisi.

Ligne temporelle de déploiement



ENTRETIEN DES COURS D'EAU

PRÉAMBULE

L'eau et les cours d'eau constituent un bien commun et une ressource essentielle pour l'activité et le développement des territoires, nécessitant une gestion équilibrée et durable. L'entretien des cours d'eau est une obligation, qui doit être mise en œuvre dans le respect de ces écosystèmes fragiles.

Cependant des opérations d'entretien mal adaptées peuvent entraîner des dommages difficilement réversibles tant pour le milieu aquatique que pour les propriétés riveraines.

Ce guide s'adresse aux propriétaires riverains d'un cours d'eau et décrit de manière synthétique les opérations d'entretien courant qu'ils peuvent réaliser sans solliciter l'accord de

l'administration. En cas de doute, il convient d'avertir les services en charge de cette thématique dont la liste figure en dernière page de ce document. Ce guide éclairera les propriétaires riverains des cours d'eau en leur donnant des conseils pratiques pour la réalisation d'opérations simples d'entretien.

Le code de l'environnement stipule dans son article L215-7-1 que « Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. » L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales.

Afin de clarifier le statut des différents écoulements du département (et ainsi informer au mieux le public sur les écoulements qui sont soumis à la loi sur l'eau) l'identification et la cartographie des cours d'eau est en cours ; cette cartographie est disponible sur le site Internet:

<http://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/>

[Environnement-eau-biodiversite-peche-chasse/Enu-et-Milieu-Aquatique/Eau/Cours-d-eau/Cartographie-cles-cours-d-eau](#)

Les écoulements considérés comme fossés ne sont donc pas soumis à la réglementation spécifique des cours d'eau dont il est question dans ce guide.



Lien entre cours d'eau et fossés

L'entretien d'un fossé n'est pas soumis à procédure administrative. Cependant, un recalibrage de fossé ayant pour conséquence l'assèchement d'une zone humide pré-existante est interdite. De plus, cet entretien devra de préférence être effectué en l'absence d'écoulement dans le fossé. En effet, l'intervention en eau crée des matières en suspension qui peuvent être dommageables à la vie aquatique. Enfin, des espèces protégées (amphibiens notamment) peuvent être présentes dans les fossés, ce qui implique dans ce cas des mesures spécifiques de conservation. En cas de doute, il est donc souhaitable de contacter la DDT avant le début des travaux.

QUI EST RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU ?

Le propriétaire ou l'exploitant riverain est responsable de l'entretien régulier des cours d'eau non domaniaux. Les articles L215-2 et L215-14 définissent les notions de propriétaire riverain et d'entretien régulier :

— **article L215-2 du code de l'environnement** : « Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des personnes différentes, chacun est propriétaire de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf prescriptions contraires »
— **article L215-14 du code de l'environnement** : « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a

pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par élagage ou recépage de la végétation des rives »

En cas de défaillance des propriétaires riverains, les collectivités territoriales, leurs groupements ou les syndicats mixtes (en particulier les syndicats de rivière) peuvent prendre en charge des opérations groupées d'entretien régulier d'un cours d'eau (article L211-7 du code de l'environnement). Ces opérations engageant généralement des fonds publics sur propriétés privées doivent être déclarées d'intérêt général.*

* Lorsque l'entretien est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche est exercé gratuitement pour une durée de 5 ans, par l'APPMA locale (Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) ou la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Le propriétaire riverain conserve son droit de pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants.

COMMENT RÉALISER L'ENTRETIEN ?

Rivière sans entretien



Rivière mal entretenue (coupe à blanc)



Rivière bien entretenue



L'essentiel de l'entretien consiste en la gestion raisonnée de la végétation des rives et des embâcles présents dans le lit mineur du cours d'eau. Les interventions que peut réaliser un propriétaire riverain sans l'accord de l'administration sont les suivantes :*

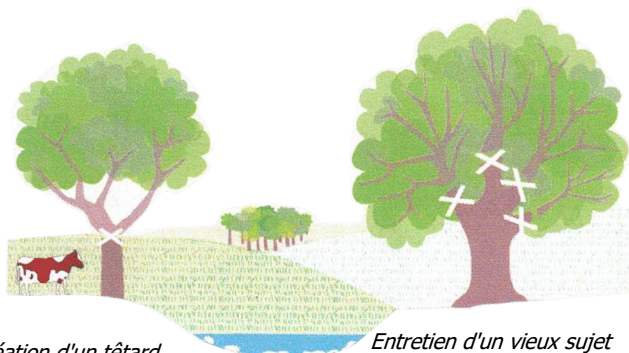
♦ Élagage ou recépage ponctuel :

Sans dessoucher afin de ne pas déstabiliser les berges. Cette opération doit être réalisée de façon à conserver une alternance de zones d'ombre et de lumière. Les déchets, débris de coupes, rémanents de broyage sont évacués afin de ne pas créer d'embâcles supplémentaires. Pour préserver la biodiversité, le maintien de bois mort et de quelques buissons est indispensable (insectes xylophages, petite et micro faune, etc).

♦ L'abattage sélectif :

Seuls les arbres malades ou posant problème de sécurité doivent être abattus. L'abattage se fait par tronçonnage à ras du sol. Attention : il s'agit souvent d'arbres penchés ou tordus, soumis à certaines tensions. Leur abattage ne s'improvise pas et demande une solide expérience.

Taille des arbres têtards



Création d'un têtard

Entretien d'un vieux sujet

♦ Taille des arbres têtards :

Ces arbres étaient traditionnellement étêtés pour produire régulièrement du bois à divers usages : vannerie, fourrage pour le bétail (feuillages de frêne), manche de fourche, piquets de parc, bois de chauffage... En plus du maintien des berges et de la matérialisation de la limite de la parcelle, le têtard joue un rôle écologique majeur en offrant des cavités pour les oiseaux, les mammifères ou encore les insectes. La continuité de leur entretien est primordiale. Effectuée tous les 5 à 7 ans à 1,5 à 2m de hauteur, la taille de la couronne des saules, chênes, ormes, tilleuls, frênes et peupliers permet à l'arbre de prendre du diamètre et de développer de nombreuses branches au niveau de la coupe. Un bourrelet de cicatrisation se forme progressivement au fil des tailles. Ici encore, les résidus de coupe doivent être évacués pour ne pas être emportés par les crues.

* **Embâcles** : amoncellement de bois mort de différents diamètres dans le lit mineur d'un cours d'eau pouvant former des barrages.

♦ **L'enlèvement des embâcles** tels que troncs d'arbres et branches en cas d'entrave totale au libre écoulement de l'eau. L'enlèvement doit se faire manuellement depuis le lit du cours d'eau et éventuellement à l'aide d'engins depuis la berge. Les embâcles ne gênant pas l'écoulement constituent des caches propices au repos des poissons et à la vie aquatique. Il convient donc de veiller à leur maintien.

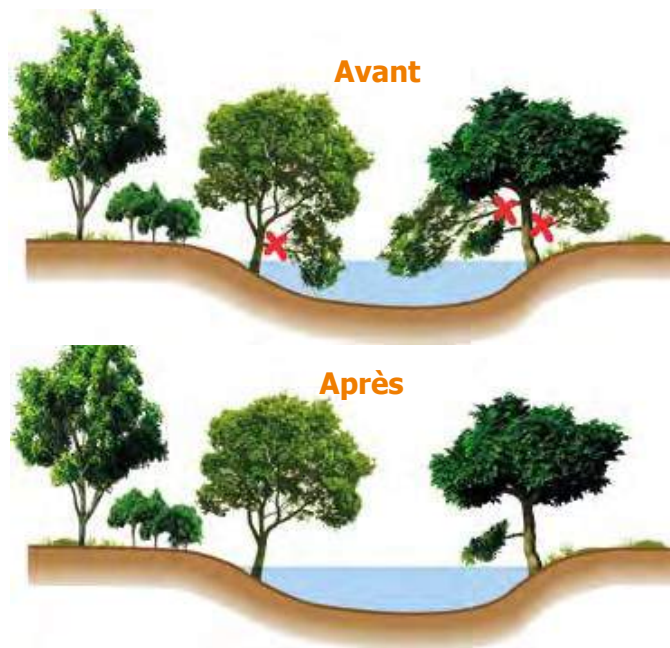
♦ **Fauchage pour la végétation herbacée de pied de berge** : cette végétation à base de roseaux, massettes, carex, rumex joue un rôle important pour l'autoépuration de l'eau et pour la faune, et n'entraîne généralement pas de gêne aux riverains. Cependant, une fauche régulière permet d'éviter la pousse de ligneux et de maintenir les roselières à des fins paysagères ou écologiques. La fauche doit être réalisée par rotation sur plusieurs années, hors période de reproduction des oiseaux.



Secteur ne nécessitant pas d'entretien particulier

Privilégier l'intervention manuelle

Possibilité d'entretien mécanique



À NE PAS FAIRE

- ♦ *Désherbage chimique*
- ♦ *Coupes à blanc de la ripisylve*
- ♦ *Dessouchage*
- ♦ *Modification du lit du cours d'eau de type élargissement, approfondissement, remblaiement...*
- ♦ *Protection des berges par aménagement*

À FAIRE !

Lors de problèmes hydrauliques constatés, il convient de se poser la question de l'origine de ces dysfonctionnements (envasement, prolifération de végétation...)

En effet une bonne compréhension du fonctionnement hydraulique du cours d'eau permet généralement de résoudre à long terme ces problèmes récurrents par des interventions légères (nettoyage de passages busés, enlèvement d'obstacles à l'écoulement,...)

ATTENTION AUX ESPECES INVASIVES

Ces plantes en général importées à une époque pour des raisons d'agrément ne sont pas présentes naturellement dans notre région. Elles ont des capacités de développement telles qu'elles colonisent nos milieux naturels au détriment d'espèces naturellement présentes. Chaque fragment est susceptible de créer une nouvelle repousse. En conséquence, lors des opérations d'entretien, il convient d'évacuer l'ensemble des déchets de coupe. Ils seront ensuite soit jetés en petite quantité avec les déchets ménagers, soit séchés et brûlés. Les opérations de transport



et de séchage devront s'opérer sous bâche pour éviter toute dissémination. Ils ne devront en aucun cas être entreposés ou abandonnés dans le milieu naturel.

La balsamine et la renouée du Japon sont les espèces invasives les plus courantes dans notre département.

La pratique du brûlage à l'air libre doit respecter la circulaire du 18 novembre 2011.

QUAND RÉALISER LES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN ?

- ♦ **Entretien de la végétation depuis la berge** : entre le 15 août et le 15 mars, évitant ainsi la période de nidification.
- ♦ **Interventions nécessitant un accès piéton dans le lit mineur du cours d'eau** :
 - pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole : entre le 1^{er} mai et le 31 octobre.
 - pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole : entre le 1^{er} juillet et le 31 mars.

La carte représentant les catégories piscicoles des cours d'eau de la Haute-Marne, qui conditionne les dates d'interventions préconisées dans les cours d'eau, est consultable sur le lien suivant : http://haute-marne.gouv.fr/content/download/8572/63740/file/161129_CategoriesPiscicolesCoursEau052.pdf. Si votre cours d'eau est un affluent d'un cours d'eau en 1^{ère} catégorie, il est en première catégorie ; sinon, c'est un cours d'eau de 2^{ème} catégorie.

Attention : Pour savoir si un écoulement est considéré comme un cours d'eau, il vous faut consulter la cartographie en ligne.

QUELLES SONT LES INTERVENTIONS SOUMISES À AVIS OU À PROCÉDURE PRÉALABLES ?

Tous les travaux d'entretien courant tels que décrit précédemment **ne sont pas soumis** à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau. Il est recommandé que **les opérations nécessitant du matériel thermique soient respectueuses de l'environnement, les machines soient alimentées au-dessus de bacs étanches et utilisent des fluides biologiques.**

En revanche, toute modification du lit, curage ou intervention mécanique, dans le lit mineur d'un cours d'eau ou étant de nature à occasionner des dégâts sur des zones de frayère ou de vie de la faune aquatique doit faire l'objet d'un dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau à déposer auprès de la DDT.

Dans ce cas, les propriétaires riverains sont invités à contacter le service police de l'eau de la DDT le plus tôt possible avant le début des travaux.

Ces services les conseilleront utilement pour évaluer la nécessité ou non d'établir un dossier de déclaration ou d'autorisation.

Sachez que dans la plupart des cas une adaptation des travaux prévus permet le plus souvent de sortir du cadre de l'autorisation ou de la déclaration et par conséquent, d'éviter le dépôt d'un dossier loi sur l'eau.

CONTACTS UTILES

POLICE DE L'EAU



Direction départementale de Territoires

Service environnement et forêt

82 rue du commandant Hugué

52000 CHAUMONT

Tél : 03 51 55 60 31

Courriel : ddt-sef@haute-marne.gouv.fr

www.haute-marne.gouv.fr



Office français de la biodiversité

Site de Chaumont (52)

www.ofd.gouv.fr/grand-est

Tél : 03 52 18 02 10

Courriel : sd52@ofb.gouv.fr

ESPECES INVASIVES



DREAL Grand-Est (site de Strasbourg)

14 rue du bataillon de marche n°24

BP 81005/F

67070 STRASBOURG Cedex

Tél : 03 88 13 05 00

Courriel : dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

ENTRETIEN DES RIVIERES

Conseil Départemental de Haute-Marne

Service assistance technique pour l'environnement (SATE)

82 rue du commandant Hugué

CS 62127

52905 CHAUMONT Cedex 9

Tél : 03 25 32 85 71

Courriel : dea@haute-marne.fr



MISSION LOCALE



MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE LANGRES

UN LIEU UTILE ET DES IDÉES POUR L'AVENIR DES JEUNES !

La Mission Locale de l'Arrondissement de Langres est un service public de l'emploi qui accueille les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire afin de leur proposer un accompagnement global et personnalisé dans le but de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

La Mission Locale est présente sur l'ensemble du Pays de Langres et intervient dans différents domaines : l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité, l'accès aux droits, la citoyenneté.

En 2020, 938 jeunes ont bénéficié d'un contact, 719 jeunes ont été accompagnés et 252 jeunes ont été reçus en premiers accueils.



UN ACCUEIL PRÈS DE CHEZ VOUS !



NOUS CONTACTER



03.25.87.52.44



Mission Locale de Langres



accueil@missionlocale-langres.fr



[@missionlocaledelangres](https://www.instagram.com/missionlocaledelangres)

NOS FINANCEURS

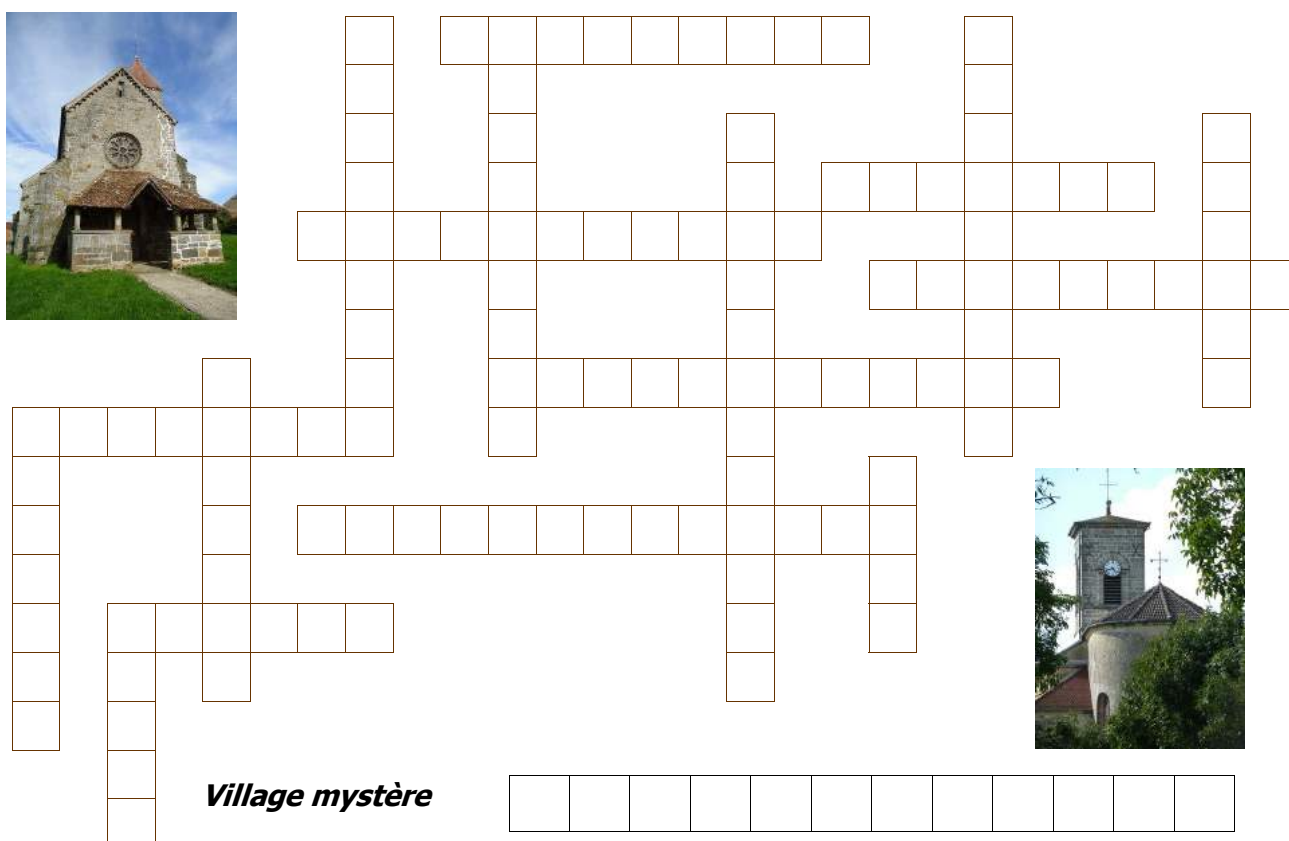


Village mystère

JEUX

Retrouvez parmi la liste des 17 villages ci-dessous le village qui ne se trouve pas dans les deux grilles à la fois (*mots mélangés et mots croisés*).

Avrecourt - Beaucharmoy - Bourbonne - Dammartin - Damrémont - Frécourt - Fresnoy - Malroy - Maulain - Meuse - Montigny-le-roi - Parnot - Pouilly - Provenchères - Rançonnières - Saulxures - Vicq



Village mystère

Proverbe en vrac

Remplacez dans l'ordre les 17 blocs de lettres ci-dessous afin de reconstituer un proverbe.

QUET

ESTP

CHEQ

TUES

N'OU

UELE

UECE

NCE

VREL

LUSB

UVAS

ABOU

UESI

EAUQ

SURQ

DIRE

SILE

ÉTAT CIVIL

Naissance

Thimotey GHERALIU

Thimotey est né le 1^{er} septembre 2021, son arrivée agrandit la famille et fait le bonheur de ses frères et sœurs ainsi que la joie de ses parents Mirela et David.

Décès

Anne-Marie MILLÉ

Annie est née le 11 novembre 1947 à Enfonvelle. dans une famille d'agriculteurs. Elle a suivi sa scolarité dans ce même village d'abord, et ensuite au collège de Morey, en Haute-Saône, tenu par des religieuses. Le 30 août



1969, elle a épousé Jean-Claude Millé et est venue habiter à Dammartin. Par la suite, elle a donné naissance à 3 enfants, Marie-Luce, Benoît et Samuel qui lui donneront plus tard 4 petits-enfants Jimmy, Mélanie, Stéphan et Cynthia.

Annie était une femme calme, sou-

riante, discrète, fidèle à son travail domestique, constitué dans les premiers temps de travaux à la ferme, en particulier à la traite, s'ajoutant à la cuisine, au ménage, au jardinage. Par la suite, elle cessera de travailler sur la ferme pour se consacrer à l'éducation de ses enfants et plus tard de ses petits-enfants qu'elle aimait recevoir régulièrement à sa table.

Pendant les 26 ans du mandat de maire de son mari Jean-Claude, elle l'a secondé, soutenu et aidé constamment.

Mais subitement sa santé s'est dégradée. Pendant de longs mois elle a lutté contre la maladie, devenant pour chacun de nous un modèle de courage et de patience, sans jamais se départir de sa bonne humeur et de son sourire.

Elle s'est éteinte à 73 ans le 12 décembre 2020.

NOUVEAUX HABITANTS

Alison et Jonathan DUNNE

Alison et Jonathan DUNNE ont eu le coup de foudre pour la maison située au 57 rue Principale. En 2019 ils en ont fait l'acquisition et depuis le mois d'août ils résident en permanence dans notre village. Originaires d'Angleterre, ils habitent en France depuis plusieurs années pour finalement choisir DAMMARTIN-sur-Meuse.

Marie-Charlotte SOLEGER et Kévin COUTURIER

Kévin travaille depuis quelques années à la boulangerie MAHOUDEAU et a souhaité se rapprocher de son lieu de travail. Avec sa compagne, ils ont fait l'acquisition d'une maison au 49 rue principale. Marie-Charlotte et Kévin sont venus s'installer à DAMMARTIN-sur-Meuse en mai 2021 avec leurs quatre enfants : Livio 8 ans, Nolan 7 ans, Ilana 4 ans et demi et Siana 2 ans et demi. Les trois plus grands fréquentent l'école primaire de Saulxures.

Angéline GUYOT et Bastian CIVADE

Angéline GUYOT et Bastian CIVADE ont acheté cet été le bâtiment situé à l'entrée de notre village au 7 rue principale. Ils entament des travaux importants afin d'aménager leur nouveau logement. Angéline est fleuriste au Bricomarché à Montigny-le-Roi et Bastian est paysagiste. Le couple a une petite fille de 14 mois, Jade.

DAMMARTIN-sur-Meuse compte ainsi un nouvel artisan dynamique et courageux qui pourra proposer à tous ses conseils pour la création et l'aménagement des jardins ainsi que l'entretien des espaces verts, taille, tonte, débroussaillage.



Bastian paysage
7, rue Principale
DAMMARTIN-sur-Meuse
Téléphone : 07.81.12.75.23
Mail : Bastianpaysage@gmail.com
Facebook: Bastian paysage
SIRET : 849 689 120 00012 - APE : 81.30Z

-Création:	-Entretien :
-Dallage & Pavage	-Taille de haies & Arbustes
-Allée	-Abattage & Élagage
-Clôture	-Tonte
-Muret	-Débroussaillage
-Pergolas	-Traitement de nuisibles
-Plantation	-Amendement du sol
-Bassin	-Engazonnement

Un beau jardin quoi de mieux pour éblouir les voisins !



Prothésiste onguilaire

Gel sur ongle naturel 35€ avec couleur

Pose de gel ou capsule 42€ avec couleur

Pose de semi permanent

(mains ou pieds) 20€ (hors décoration)

Dépose semi permanent 10€

Dépose de gel plus soins 25€

Remplissage 2/3 semaines 28€

Remplissage 3/4 semaines 35€

Décoration nail art De 1€ à 3€

Strass/bijoux/Paillette... De 0.50€ à 2€

French/Babybommes... De 3€ à 5€

Réparation d'un ongle cassé 2€ (+7 jours de pose)

Nails Séverine

23 rue du charnois

52140 Dammartin-sur-Meuse

Tél: 07/68/97/82/15

nailsbyseverine52@gmail.com

instagram: nails_severine_52

Jour

Heures

Lundi

10h - 19h

Mardi

10h - 19h

Mercredi

10h - 19h

Jeudi

10h - 19h

Vendredi

10h - 19h

Samedi

10h - 16h

Dimanche

Fermé

Nouveau à DAMMARTIN-sur-Meuse

Séverine est à votre disposition pour embellir vos ongles. Elle maîtrise les techniques de conceptions, de décorations, pose de gel ou de pose de faux ongles. Séverine vous proposera les produits les plus adaptés pour avoir de beaux ongles.



Ce bulletin peut être consulté depuis l'application DAMMARTIN-sur-Meuse:

Menu ▶ actualités ▶ bulletins communaux ▶ 2021

A vos agendas !

Dimanche 8 mai

Armistice 1939 -1945

Conseil municipal

Salle des fêtes

Jeudi 14 juillet

Fête Nationale

Comité des fêtes

Conseil municipal

Salle des fêtes

Lundi 15 août

24^{ème} Vide-Greniers

Organisé par le comité des fêtes

Rue de la Chapelle

Dimanche 4 septembre

Thé dansant

Club des Bassignots

Salle des fêtes

Dimanche 2 octobre

Concours de belote

Club des Bassignots

Salle des fêtes

Vendredi 11 novembre

Armistice 1914-1918

Conseil municipal

Salle des fêtes

Samedi 19 novembre

Beaujolais nouveau

Club des Bassignots

Salle des fêtes

Dimanche 20 novembre

Loto

Club des Bassignots

Salle des fêtes

Au moment de la rédaction de ce bulletin, les dates des manifestations 2022 sont données à titre indicatif et dépendront des conditions sanitaires.

SOLUTIONS DES JEUX

Village mystère

R	A	N	C	O	N	N	I	E	R	E	S
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Proverbe en vrac : ↓

N'ouvre la bouche que si tu es sûr que ce que tu vas dire est plus beau que le silence.